

## RÈGLEMENT 1031-29-2025

### MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

---

ATTENDU QUE le Règlement 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement a été adopté le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code de la sécurité routière*, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de procéder à l'amendement du Règlement 1031-2016, tel qu'amendé;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

#### ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE B

L'annexe B – Arrêts toutes directions est abrogée et remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue du Chevreuil, intersection rue des Hirondelles;

#### ARTICLE 3. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE C

L'annexe C – Arrêts points de tangente est abrogée et remplacée par l'annexe C jointe au présent règlement afin :

- De retirer rue des Hirondelles intersection rue du Chevreuil;

## Règlements de la Ville de Bromont



### ARTICLE 4. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE H

L'annexe H – Interdiction de stationner est abrogée et remplacée par l'annexe H jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue de Bagot depuis le rond-point sur une distance de 75 mètres linéaires, côte sud.
- D'ajouter la rue de Drummond, dans l'aire de virage devant le 169 et 173 rue de Drummond.

### ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

ANNEXE « B » – Arrêts toutes directions  
ANNEXE « C » – Arrêts points de tangente  
ANNEXE « H » – Interdiction de stationner

---

MICHELLE CHAMPAGNE  
MAIRESSE

---

MARIE-PIER THERRIEN  
GREFFIÈRE ADJOINTE

# Règlements de la Ville de Bromont



## ANNEXE B

### Arrêt toutes directions



### Intersections

rue des	<b>Amélanchiens</b>	rue des Cerisiers
rue du	<b>Bosquet</b>	rue des Hirondelles
rue du	<b>Bourgmestre</b>	rue du Chapelier
boulevard de	<b>Bromont</b>	chemin de Brome et chemin de Matapédia
boulevard de	<b>Bromont</b>	rue Champlain
boulevard de	<b>Bromont</b>	chemin Huntington
rue	<b>Brousseau</b>	chemin Magenta
rue	<b>Brousseau</b>	rue des Fougères
rue	<b>Champlain</b>	rue de Windsor
rue de	<b>Châteauguay</b>	rue de Bonaventure
rue de	<b>Châteauguay</b>	rue Champlain
rue de	<b>Châteauguay</b>	rue de Wolfe
rue du	<b>Chevreuil</b>	Rue des Hirondelles
chemin	<b>Compton</b>	Intersection près du 805-806, chemin Compton
chemin	<b>Compton</b>	rue Shefford
rue des	<b>Fougères</b>	rue des Moulins
chemin de	<b>Gaspé</b>	rue de Châteauguay et rue des Amélanchiens
chemin de	<b>Gaspé</b>	chemin du Lac-Gale
chemin de	<b>Gaspé</b>	rue du Pacifique Est
chemin de	<b>Gaspé</b>	rue Pierre-Bellefleur
rue de	<b>Gatineau</b>	rue de Papineau
boulevard de l'	<b>Innovation</b>	boulevard de l'Innovation
rue	<b>John-Savage</b>	rue de Montréal
chemin	<b>Miltimore</b>	chemin Sanborn
rue	<b>Montcalm</b>	rue de Rouville
rue du	<b>Mont-Gale</b>	rue du Mont-Gale
rue de	<b>Papineau</b>	rue du Saguenay
rue du	<b>Saguenay</b>	rue de Québec
rue	<b>Shefford</b>	rue du Bourgmestre
rue	<b>Shefford</b>	chemin des Carrières et chemin de Granby
rue	<b>Shefford</b>	rue Marcel-R.-Bergeron et rue John-Savage

## Règlements de la Ville de Bromont



### ANNEXE C

#### Arrêts points de tangente



#### Intersections

chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection nord
chemin d'	Adamsville	devant l'école St-Vincent-Ferrier, intersection sud
boulevard de l'	Aéroport	chemin d'Adamsville
rue d'	Amos	rue de Québec
rue d'	Amos	rue du Saguenay
rue	André	rue Laura
rue	André	chemin de Granby
rue d'	Argenteuil	rue de Gatineau
rue d'	Argenteuil	rue du Saguenay
rue de l'	Artisan	rue de l'Aubergiste
rue de l'	Artisan	rue du Charpentier
rue de l'	Atlantique	rue du Pacifique Est
rue de l'	Atrium	rue de la Rigole
rue de l'	Atrium	rue des Verrières
rue de l'	Aubergiste	rue du Charpentier
rue de l'	Aubergiste	rue du Violoneux
rue des	Aulnes	rue du Mont-Gale
rue des	Azurés	rue de Yamaska
rue de	Bagot	rue de Stanstead
rue	Balthazar	chemin Magenta
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection est
rue de	Beauce	rue de Chambly, intersection ouest
rue de	Beauharnois	chemin de Gaspé
rue de	Bedford	rue Shefford
rue de	Bellechasse	rue Montcalm
rue	Bellevue	rue des Écureuils
chemin	Belval	chemin Paquette
chemin	Belval	chemin Racine
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection est
chemin	Bérard	chemin de Granby, intersection ouest
rue des	Berges	chemin d'Adamsville
rue des	Berges	rue des Berges, intersection est
rue des	Berges	rue des Berges, intersection ouest
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection est
rue des	Boisés	rue de Chambly, intersection ouest
rue des	Bolets	rue des Coprins
rue de	Borduas	rue du Saguenay
rue du	Bosquet	rue des Perdrix
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection nord
rue de	Boucherville	rue de Québec, intersection sud
rue	Bouffard	chemin d'Adamsville
rue	Boulais	chemin d'Adamsville, intersection nord
rue	Boulais	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue des	Bouleaux	rue du Mont-Gale
rue du	Bourgmestre	rue des Patriotes
rue du	Bourgmestre	rue du Charpentier
rue	Brousseau	chemin d'Adamsville
rue	Bruce	rue de Beauce
rue	Bruce	rue de Chambly
rue des	Brunelles	route Pierre-Laporte

## Règlements de la Ville de Bromont

rue	<b>Buck</b>	rue Dunlavey
rue	<b>Caron</b>	chemin d'Adamsville
chemin des	<b>Carrières</b>	chemin de Gaspé
rue des	<b>Castors</b>	rue du Chevreuil
rue des	<b>Castors</b>	rue des Mouettes
rue	<b>Catherine-De Médicis</b>	rue de la Couronne
rue des	<b>Cavalières</b>	rue des Skieurs, intersection nord
rue des	<b>Cavalières</b>	rue des Skieurs, intersection sud
rue du	<b>Centaure</b>	chemin Laprairie
rue des	<b>Cèpes</b>	rue des Morilles
rue du	<b>Cercle-des-Cantons</b>	chemin de Gaspé
rue de	<b>Chambly</b>	rue Champlain
rue de	<b>Chambly</b>	rue d'Iberville
rue	<b>Champlain</b>	rue des Pentés
rue de la	<b>Chanterelle</b>	rue Shefford
rue de la	<b>Chanterelle</b>	rue des Morilles
rue du	<b>Chapelier</b>	rue des Patriotes
rue	<b>Chapleau</b>	rue des Deux-Montagnes
rue	<b>Chapleau</b>	rue de Mercier
rue	<b>Charles-X</b>	rue de la Couronne
rue de	<b>Charlevoix</b>	rue Champlain
rue du	<b>Charpentier</b>	rue du Bourgmestre
rue du	<b>Charpentier</b>	rue des Patriotes
rue des	<b>Chênes</b>	rue des Hêtres, intersection nord
rue des	<b>Chênes</b>	rue des Hêtres, intersection sud
rue des	<b>Chênes</b>	rue des Épinettes
rue du	<b>Chevreuil</b>	rue des Perdrix
chemin	<b>Choinière</b>	route Pierre-Laporte
rue	<b>Choinière</b>	chemin d'Adamsville
rue du	<b>Ciel</b>	boulevard de l'Aéroport
rue	<b>Cleary</b>	rue O'Connor
rue de la	<b>Colline</b>	boulevard de Bromont
chemin	<b>Compton</b>	route Pierre-Laporte
rue	<b>Cooley</b>	chemin de Gaspé
rue des	<b>Cormiers</b>	rue des Mélèzes
rue des	<b>Cormiers</b>	rue du Mont-Gale
rue de la	<b>Côte-Est</b>	rue des Deux-Montagnes
rue du	<b>Coteaux</b>	rue du Ruisseau
rue de la	<b>Couronne</b>	chemin Compton, intersection nord
rue de la	<b>Couronne</b>	chemin Compton, intersection sud
rue des	<b>Cyclistes</b>	rue des Golfeuses, intersection est
rue des	<b>Cyclistes</b>	rue des Golfeuses, intersection ouest
rue des	<b>Cyclistes</b>	rue du Faubourg
rue	<b>Darcy</b>	route Pierre-Laporte, intersection nord
rue	<b>Darcy</b>	route Pierre-Laporte, intersection sud
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	chemin Huntington
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	rue des Deux-Montagnes
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	rue de Mercier
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	rue de la Côte-Est
rue du	<b>Diamant</b>	route Pierre-Laporte
rue du	<b>Diapason</b>	route Pierre-Laporte
chemin des	<b>Diligences</b>	chemin de Gaspé
rue	<b>Dion</b>	rue Grégoire
rue	<b>Domingue</b>	rue de la Côte-Est
rue	<b>Dominique</b>	rue André
rue	<b>Dominique</b>	rue Laura
rue	<b>Doonan</b>	rue Dunlavey

## Règlements de la Ville de Bromont

rue	Dorchester	rue des Deux-Montagnes
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection nord
rue	Dorchester	rue Mont-Joie, intersection sud
rue de	Dorion	rue Champlain
rue de	Dorion	rue de Sherbrooke
rue de	Drummond	rue de Drummond
rue de	Drummond	rue Montcalm
rue de	Dublin	rue de Shannon
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection nord
rue	Dunlavey	chemin de Missisquoi, intersection sud
rue	Dunn	chemin de Gaspé
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection nord
rue des	Écureuils	rue des Perdrix, intersection sud
rue de l'	Émeraude	rue du Diamant
rue	Enright	rue des Irlandais
rue des	Épinettes	rue des Chênes
rue des	Érables	route Pierre-Laporte
chemin	Farr	chemin de Gaspé
rue du	Faubourg	rue Shefford
rue du	Faubourg	carré des Loyalistes et rue des Cyclistes
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	Forgeron	rue des Patriotes, intersection sud
rue des	Fougères	rue Brousseau
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'est
rue	François-1er	rue de la Couronne à l'ouest
rue	Frontenac	chemin de Gaspé
rue	Frontenac	chemin Miltimore
rue	Gagné	rue Grégoire, intersection est
rue	Gagné	rue Grégoire intersection ouest
rue	Gagnon	chemin d'Adamsville
rue de la	Gare	rue Champêtre
rue de la	Gare	rue de la Rive-Droite
rue de	Gatineau	rue des Verchères
rue	George-Adams	près de la génératrice
rue	George-Adams	à l'est du 35, rue George-Adams
rue	George-Adams	à l'ouest du 77, rue George-Adams
rue des	Golfeuses	rue des Cyclistes
rue des	Golfeuses	rue Shefford
chemin de	Granby	route Pierre-Laporte
rue	Grégoire	route 139, intersection est
rue	Grégoire	route 139, intersection ouest
rue	Grégoire	chemin d'Adamsville
rue	Grenon	rue Choinière
rue	Hayes	rue de Lotbinière
rue	Henri-IV	rue de la Couronne
rue	Huguette	rue André
rue	Huguette	rue Maurice
rue de	Hull	rue de Châteauguay
rue de	Hull	rue d'Iberville
rue	Huot	route 139
rue	Huot	chemin d'Adamsville
rue d'	Iberville	rue de Chambly
boulevard de l'	Innovation	boulevard de l'Aéroport
boulevard de l'	Innovation	route Pierre-Laporte
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection nord
rue des	Irlandais	rue Dunn, intersection sud
rue des	Irlandais	rue Frontenac

## Règlements de la Ville de Bromont

rue des	<b>Irlandais</b>	chemin de Missisquoi
rue	<b>Jacques-Cartier</b>	rue Shefford
rue	<b>Jeanne-Mance</b>	rue de Louis-Hébert
rue de	<b>Joliette</b>	boulevard de Bromont, intersection est
rue de	<b>Joliette</b>	boulevard de Bromont, intersection ouest
rue de	<b>Joliette</b>	rue de Joliette
rue	<b>Jones</b>	rue de la Côte-Est
chemin du	<b>Lac-Gale</b>	chemin de Gaspé
rue de	<b>La Mitis</b>	boulevard de Bromont
chemin	<b>Lapointe</b>	chemin de Lotbinière
chemin	<b>Lapointe</b>	rue de Jeanne-Mance
chemin	<b>Laprairie</b>	chemin de Missisquoi, intersection nord
chemin	<b>Laprairie</b>	chemin de Missisquoi, intersection sud
chemin de l'	<b>Assomption</b>	chemin de Lotbinière
rue	<b>Laura</b>	rue André
rue des	<b>Lauriers</b>	chemin du Lac-Gale
rue de	<b>Laval</b>	rue Champlain
rue de	<b>Laviolette</b>	rue Champlain
rue de	<b>Laviolette</b>	rue de Windsor
rue	<b>Lawrence</b>	chemin Huntington
rue	<b>Lawrence</b>	rue Knowlton, intersection nord
rue	<b>Lawrence</b>	rue Knowlton, intersection sud
rue	<b>Legault</b>	boulevard de Bromont
rue de	<b>Lévis</b>	rue Champlain
rue des	<b>Lilas</b>	chemin de Gaspé
rue de	<b>L'Islet</b>	rue des Deux-Montagnes
chemin de	<b>Lotbinière</b>	route 241
rue de	<b>Louis-Hébert</b>	chemin Lapointe
rue	<b>Louis-Philippe 1er</b>	rue de la Couronne
rue	<b>Louis-XIV</b>	rue de la Couronne, intersection est
rue	<b>Louis-XIV</b>	rue de la Couronne, intersection ouest
rue	<b>Luc-Marchessault</b>	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection nord
rue	<b>Luc-Marchessault</b>	rue Marcel-R.-Bergeron, intersection sud
rue	<b>Madeleine</b>	rue André
rue	<b>Madeleine</b>	rue Maurice, intersection nord
rue	<b>Madeleine</b>	rue Maurice, intersection sud
rue	<b>Madeleine</b>	rue Huguette
chemin	<b>Magenta</b>	chemin d'Adamsville, intersection est
chemin	<b>Magenta</b>	chemin d'Adamsville, intersection ouest
chemin	<b>Magenta</b>	route 139, intersection est
chemin	<b>Magenta</b>	route 139, intersection ouest
chemin de	<b>Magog</b>	chemin de Gaspé
chemin de	<b>Magog</b>	route Pierre-Laporte
rue des	<b>Maniolas</b>	rue de Yamaska
rue du	<b>Maquignon</b>	rue des Patriotes, intersection nord
rue du	<b>Maquignon</b>	rue des Patriotes, intersection sud
rue	<b>Marcel-R.-Bergeron</b>	chemin Compton
rue	<b>Marie-Victorin</b>	chemin Lapointe
rue	<b>Marisol</b>	chemin de Lotbinière
rue	<b>Martin</b>	chemin d'Adamsville, intersection nord
rue	<b>Martin</b>	chemin d'Adamsville, intersection sud
rue	<b>Martin</b>	rue Huot, intersection nord
rue	<b>Matane</b>	rue de Montmorency
rue	<b>Matane</b>	rue de Sherbrooke
chemin de	<b>Matapédia</b>	chemin de Lotbinière
chemin de	<b>Matapédia</b>	voie ferrée
rue	<b>Maurice</b>	rue André
rue	<b>McMahon</b>	rue O'Connor

## Règlements de la Ville de Bromont

rue de	<b>Mégantic</b>	rue de Chambly
rue de	<b>Mégantic</b>	rue d'Iberville
rue des	<b>Mélèzes</b>	rue des Érables
rue des	<b>Mélèzes</b>	route Pierre-Laporte
rue	<b>Mercier</b>	rue des Deux-Montagnes
rue des	<b>Mésanges</b>	rue des Perdrix
rue	<b>Messier</b>	chemin d'Adamsville
rue du	<b>Meunier</b>	rue du Charpentier, intersection nord
rue du	<b>Meunier</b>	rue du Charpentier, intersection sud
chemin	<b>Miltimore</b>	chemin de Gaspé
chemin de	<b>Missisquoi</b>	chemin de Gaspé
rue du	<b>Mont-Aki</b>	chemin de Gaspé
rue du	<b>Mont-Gale</b>	rue des Hêtres
rue du	<b>Mont-Gale</b>	route Pierre-Laporte
rue	<b>Mont-Joie</b>	rue Dorchester
rue	<b>Montcalm</b>	rue des Deux-Montagnes
rue	<b>Montcalm</b>	rue de Stanstead
rue de	<b>Montmorency</b>	rue de Champlain
rue de	<b>Montmorency</b>	rue de Montmorency
rue de	<b>Montmorency</b>	rue de Sherbrooke
rue de	<b>Montmorency</b>	au coin de l'Auberge Bromont
chemin de	<b>Montréal</b>	chemin d'Adamsville
rue	<b>Montréal</b>	boulevard de Bromont
rue	<b>Montréal</b>	chemin de Gaspé
rue des	<b>Morilles</b>	rue des Coprins
rue des	<b>Mouettes</b>	rue des Perdrix
rue des	<b>Mouettes</b>	rue du Ruisseau
rue	<b>Nelligan</b>	rue des Deux-Montagnes
rue de	<b>Nicolet</b>	rue Champlain
rue de	<b>Nicolet</b>	rue de Charlevoix
rue	<b>O'Connor</b>	rue des Irlandais
rue du	<b>Pacifique Est</b>	chemin des Carrières
rue du	<b>Pacifique Ouest</b>	rue Shefford
rue du	<b>Pacifique Ouest</b>	stationnement du Mont-Oak
rue des	<b>Papillons</b>	rue des Perdrix
rue de	<b>Papineau</b>	rue de Stanstead
rue de	<b>Papineau</b>	boulevard de Bromont
chemin	<b>Paquette</b>	chemin d'Adamsville
rue du	<b>Parc</b>	rue Champêtre
rue du	<b>Parc</b>	rue de la Rive-Droite
rue	<b>Patenaude</b>	chemin Magenta
rue des	<b>Patriotes</b>	chemin Compton
rue des	<b>Patriotes</b>	rue du Maquignon
rue des	<b>Patriotes</b>	rue Shefford
rue des	<b>Pentes</b>	rue Champlain
rue des	<b>Perdrix</b>	rue du Bosquet
rue des	<b>Perdrix</b>	rue Frontenac
rue des	<b>Perdrix</b>	rue Miltimore
chemin	<b>Perreault</b>	chemin d'Adamsville
chemin	<b>Perreault</b>	chemin de Montréal
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	Intersection de la piste cyclable
rue des	<b>Pins</b>	chemin de Granby
rue des	<b>Plaines</b>	rue des Mélèzes
rue des	<b>Pommiers</b>	rue des Amélanchiers
rue de	<b>Pontiac</b>	rue Champlain
rue de	<b>Pontiac</b>	rue de Sherbrooke
rue des	<b>Prés</b>	rue de la Colline
rue de	<b>Québec</b>	rue du Saguenay, intersection est

## Règlements de la Ville de Bromont

rue	Quinlan	chemin du Lac-Gale
chemin	Racine	chemin d'Adamsville
chemin	Racine	route Pierre-Laporte
rue des	Randonneurs	rue des Golfeuses
rue de la	Rigole	rue des Verrières
rue de la	Rivière	route Pierre-Laporte
rue de la	Rive-Droite	boulevard du Carrefour
rue	Roberts	rue de Sheffington
rue de	Roberval	rue de Québec
rue de	Roberval	rue de Papineau
rue du	Rocher	rue Frontenac
rue du	Rocher	rue de l'Horizon
rue	Ronalds	boulevard de l'Aéroport
rue du	Rubis	rue du Diamant
rue du	Ruisseau	rue Frontenac
rue du	Ruisseau	rue des Mouettes
chemin	Rumsby	chemin d'Iron Hill
rue du	Saguenay	rue Champlain
rue du	Saguenay	rue des Verchères
rue de	Saint-Bruno	rue du Saguenay
rue de	Saint-Bruno	rue Champlain
rue	Saint-Denis	boulevard de Bromont
rue	Saint-Denis	rue Lafontaine
rue de	Saint-Hubert	rue Lafontaine
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection nord
rue de	Saint-Lambert	rue du Saguenay, intersection sud
rue	Saint-Martin	boulevard du Carrefour
rue	Saint-Patrick	rue des Irlandais
rue de	Saint-Rémi	rue de Frontenac
chemin	Salaberry	boulevard de l'Aéroport
rue du	Saphir	rue du Diamant
rue du	Saphir	rue de l'Émeraude
rue de	Shannon	rue des Irlandais
rue de	Sheffington	chemin de Lotbinière
rue	Shefford	route Pierre-Laporte
rue (petite)	Shefford	rue Shefford
rue de	Sherbrooke	boulevard de Bromont
rue de	Sherbrooke	rue de Pontiac
rue de	Sherbrooke	rue de Montmorency
rue des	Skieurs	rue des Golfeuses
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection est
rue des	Skieurs	rue des Skieurs, intersection ouest
rue des	Skieurs	rue Shefford
rue	Smith	chemin Coveduck
rue	Soeurs-de-St-Joseph	rue Marcel-R.-Bergeron
rue des	Sorbiers	rue des Amandiers
rue de	Sorel	rue de Québec
rue de	Sorel	rue de Roberval
rue de la	Source	route Pierre-Laporte
rue de	Stanstead	rue Champlain
rue de	Stanstead	chemin Huntington
rue des	Tourterelles	rue des Perdrix
rue	Unifix	boulevard de l'Innovation
rue de	Vaudreuil	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	boulevard de Bromont
rue de	Verchères	rue de Papineau
rue de	Verchères	route Pierre-Laporte
rue des	Verrières	rue de la Source

## Règlements de la Ville de Bromont



rue du	<b>Violoneux</b>	rue du Bourgmestre
rue du	<b>Violoneux</b>	chemin Compton
rue de	<b>Windsor</b>	rue de Sherbrooke
rue de	<b>Wolfe</b>	rue de Bonaventure
rue de	<b>Yamaska</b>	chemin de Gaspé
rue de	<b>Yamaska</b>	rue de Yamaska, intersection est
rue de	<b>Yamaska</b>	rue de Yamaska, intersection ouest

## Règlements de la Ville de Bromont



### ANNEXE H

#### Interdiction de stationner



#### Rues

rue	<b>Adamsville</b>	entre débarcadère et rue Brousseau côté ouest
rue	<b>Adamsville</b>	entre 7h30 et 16h00, au débarcadère de l'école St-Vincent-Ferrier
rue	<b>Adamsville</b>	stationnement du débarcadère, maximum 5 minutes, devant le 127, rue d'Adamsville
rue	<b>Adamsville</b>	entre 127, rue d'Adamsville et rue Brousseau
rue de	<b>Bagot</b>	entre rue Stanstead et rond-point, côté nord-est
rue de	<b>Bagot</b>	dans le rond-point
rue de	<b>Bagot</b>	depuis le rond-point sur une distance de 75 mètres linéaires, côté sud
rue	<b>Bleury</b>	22 m à partir du coin du boulevard de Bromont, côté sud
rue du	<b>Bosquet</b>	dans cul-de-sac sur rue du Bosquet, sur les deux côtés
rue du	<b>Bosquet</b>	à partir d'une distance de 10 m lin. de l'entrée charretière du 4, rue du Bosquet jusqu'au cul-de-sac, côté est
rue	<b>Bouffard</b>	devant Centre Communautaire Lucien-Parent : 2 stationnements réservés aux utilisateurs du bureau de Postes Canada
boulevard de	<b>Bromont</b>	entre rue Shefford et rue Papineau, sur les deux côtés
rue	<b>Brousseau</b>	entre rue d'Adamsville et traverse piétonnière, sur les deux côtés
rue	<b>Brousseau</b>	entre traverse piétonnière et 32, rue Brousseau, zone débarcadère, 10 minutes, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 9h00 et entre 14h00 et 16h00, côté nord-ouest
rue	<b>Brousseau</b>	entre rue d'Adamsville et 41, rue Brousseau, lorsque les panneaux sont visibles, côté sud-est
rue	<b>Buck</b>	entre rue Dunlavey et cul-de-sac, sur les deux côtés
boulevard du	<b>Carrefour</b>	toute sa longueur
chemin des	<b>Carrières</b>	dans l'entrée menant au stationnement du pavillon du Parc des Sommets situé au 44 chemin des Carrières, sur une distance de 95 m lin. sur les deux côtés
chemin des	<b>Carrières</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
chemin des	<b>Carrières</b>	entre parc à chien et voie ferrée, sur les deux côtés
rue	<b>Champêtre</b>	sur toute sa longueur
rue	<b>Champlain</b>	entre Château Bromont et rue de Lévis, sur les deux côtés
rue	<b>Champlain</b>	15 m lin. de chaque côté de l'intersection avec rue de Laviolette, côté ouest
rue de	<b>Charlevoix</b>	entre rue Nicolet et fin du cul-de-sac, côté est
rue de	<b>Charlevoix</b>	entre rue Nicolet et rue Champlain, du 15 décembre au 15 mars, côté est
rue de	<b>Charlevoix</b>	10 m lin. de chaque côté du chemin d'accès, côté ouest
rue de	<b>Châteauguay</b>	entre chemin de Gaspé et rue Champlain, sur les deux côtés
rue des	<b>Chênes</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	<b>Chênes</b>	entre 75, rue des Chênes et cul-de-sac, côté est
rue	<b>Cleary</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin	<b>Compton</b>	entre 100, chemin Compton et rue Shefford, sur les deux côtés
rue de la	<b>Côte-Est</b>	dans cul-de-sac
rue des	<b>Cyclistes</b>	entre 348, rue des Cyclistes et rue du Faubourg, sur les deux côtés
chemin des	<b>Diligences</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
chemin des	<b>Diligences</b>	entre chemin de Gaspé et cul-de-sac, côté sud

## Règlements de la Ville de Bromont



chemin des	<b>Diligences</b>	entre cul-de-sac et le 100, chemin des Diligences, côté nord
rue	<b>Domingue</b>	dans cul-de-sac
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau, adresses impaires
rue des	<b>Deux-Montagnes</b>	à l'ouest de l'intersection de la rue Chapleau du 15 décembre au 15 mars, sauf les détenteurs de vignettes valides hors des opérations de déneigement, adresses paires
rue	<b>Doonan</b>	dans cul-de-sac
rue	<b>Dorchester</b>	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 201 et 205, rue Dorchester, côté nord
rue	<b>Dorchester</b>	entre rue des Deux-Montagnes et rue Mont-Joie, côté sud
rue	<b>Dorion</b>	entre rue Champlain et le 243, rue de Dorion, côté sud
rue de	<b>Drummond</b>	dans l'aire de virage devant le 169 et le 173 rue de Drummond
rue de	<b>Drummond</b>	sur 150 m lin. depuis l'intersection avec la rue Montcalm, sur les deux côtés
rue de	<b>Dublin</b>	sur 100 m lin. au nord de l'intersection avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	<b>Dublin</b>	dans cul-de-sac
rue	<b>Dunlavey</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	<b>Dunlavey</b>	entre 740, rue Dunlavey et cul-de-sac, côté des adresses civiques impaires
rue	<b>Dunlavey</b>	depuis la rue Buck sur une distance de 40 mètres linéaires, côté des adresses civiques paires
rue	<b>Dunn</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	<b>Enright</b>	dans cul-de-sac
rue des	<b>Érables</b>	dans cul-de-sac
rue du	<b>Faubourg</b>	entre rue Shefford et carré des Loyalistes, sur les deux côtés
rue du	<b>Faubourg</b>	entre carré des Loyalistes et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	<b>Frontenac</b>	entre chemin de Gaspé et rue du Rocher, sur les deux côtés
rue	<b>Gagnon</b>	entre chemin d'Adamsville et cul-de-sac, côté nord
rue de la	<b>Gare</b>	sur toute sa longueur
chemin de	<b>Gaspé</b>	entre rue Shefford et voie ferrée, côté ouest
chemin de	<b>Gaspé</b>	devant centre équestre jusqu'au chemin du Lac-Gale, sur les deux côtés
chemin de	<b>Gaspé</b>	à 110 m lin. de la rue Shefford sur une distance de 50 m lin., côté est
chemin de	<b>Gaspé</b>	à 15 m lin. au sud de l'entrée nord du débarcadère des autobus sur 50 m lin., zone débarcadère, 10 minutes, du lundi au vendredi, entre 7h00 et 18h00, de septembre à juin, côté est
chemin de	<b>Gaspé</b>	entre rue Pierre-Bellefleur et rue de Montréal, côté est
chemin	<b>Huntington</b>	entre rue des Deux-Montagnes et la limite municipale, côté ouest
chemin	<b>Huntington</b>	sur une distance de 5 m lin. de chaque côté des entrées charretières des adresses 475, 501, 515, côté est
chemin	<b>Huntington</b>	entre la limite municipale et rue des Deux-Montagnes lorsque les panneaux sont visibles, côté est
rue des	<b>Irlandais</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue des	<b>Irlandais</b>	entre chemin de Missisquoi et rue Saint-Patrick, du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue	<b>Jacques-Cartier</b>	entre rue Shefford et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue	<b>John-Savage</b>	entre rue de Montréal et 35, rue John-Savage, côté est
rue	<b>John-Savage</b>	devant l'aréna : stationnement maximum 10 minutes, côté ouest
rue	<b>John-Savage</b>	entre rue Shefford et aréna, côté ouest

## Règlements de la Ville de Bromont



rue de	<b>Joliette</b>	entre intersection boulevard de Bromont, rue Papineau, jusqu'à la traverse de la route verte, sur deux côtés
rue	<b>Jones</b>	dans cul-de-sac
rue	<b>Knowlton</b>	sur 100 m lin. à l'est de l'intersection nord avec le sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, côté nord
rue	<b>Knowlton</b>	entre rue Lawrence et le cul-de-sac, côté sud
rue	<b>Knowlton</b>	dans cul-de-sac
chemin du	<b>Lac-Gale</b>	entre chemin de Gaspé et rue des Lauriers, sur les deux côtés
chemin du	<b>Lac-Gale</b>	entre rue Quinlan et chemin de Gaspé, côté ouest
chemin du	<b>Lac-Gale</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 19h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	<b>Lafontaine</b>	entre rue Bleury et rue de Saint-Hubert, côté est
rue	<b>Lafontaine</b>	entre rue Saint-Denis et rue Bleury, côté ouest
rue de	<b>La Mitis</b>	sur 100 m lin. de chaque côté de l'accès au stationnement pour le sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue de	<b>La Mitis</b>	dans le stationnement donnant accès au sentier Vanille, entre 21h00 et 6h00
rue des	<b>Lauriers</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	<b>Lévis</b>	entre rue Champlain et cul-de-sac, sur les deux côtés
rue des	<b>Lilas</b>	entre 10, rue des Lilas et 258, rue des Amélanchiers, sur les deux côtés
chemin de	<b>Lotbinière</b>	en bordure de rue, sur toute sa longueur, sur les deux côtés
carré des	<b>Loyalistes</b>	entre rue du Faubourg et 8, carré des Loyalistes sur une distance de $\pm$ 30 m lin., côté adresses paires
carré des	<b>Loyalistes</b>	entre 44, carré des Loyalistes et la fin de la première courbe, côté adresses paires
carré des	<b>Loyalistes</b>	entre 70, carré des Loyalistes et 80, carré des Loyalistes, côté adresses paires
carré des	<b>Loyalistes</b>	sur toute sa longueur, côté adresses impaires
rue	<b>Luc-Marchessault</b>	sur toute sa longueur, côté nord-est
rue	<b>Luc-Marchessault</b>	Entre le #25 et le #11, côté adresses impaires
rue	<b>Marcel-R.-Bergeron</b>	à 80 m lin. depuis la rue des Sœurs-de-Saint-Joseph, sur une distance de $\pm$ 60 m lin. Le stationnement est ensuite autorisé sur une distance de $\pm$ 60 m lin. puis à nouveau interdit sur une distance de $\pm$ 90 m lin., côté adresses impaires
rue	<b>Marcel-R.-Bergeron</b>	entre rue Shefford et l'entrée la plus au nord de la rue Luc-Marchessault, côté adresses paires
chemin de	<b>Matapédia</b>	entre voie ferrée et le pont, sur les deux côtés
rue	<b>McMahon</b>	dans cul-de-sac
rue de	<b>Mercier</b>	entre rue Chapleau et cul-de-sac, côté ouest
chemin de	<b>Missisquoi</b>	sur 100 m lin. avant l'intersection du sentier M30 et sur 270 m lin. après l'intersection du sentier M30, côté nord
chemin de	<b>Missisquoi</b>	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier M30, entre 21h00 et 6h00, côté sud
chemin de	<b>Missisquoi</b>	sur 100 m lin. de chaque côté de l'intersection du sentier la Divine, sur les deux côtés
chemin de	<b>Missisquoi</b>	près cul-de-sac après rue des Irlandais, sur les deux côtés
chemin de	<b>Missisquoi</b>	depuis l'entrée du 240, chemin de Missisquoi jusqu'à 100 m lin. avant l'accès au sentier M30, entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	<b>Mont-Joie</b>	entre la rue Dorchester et Dorchester, sur toute sa longueur
rue	<b>Montcalm</b>	sur une distance de 100 m lin. de chaque côté de l'accès à Bromont, montagne d'expériences situé entre les adresses 157 et 159, sur les deux côtés
rue de	<b>Montmorency</b>	entre rue de Sherbrooke et rue Champlain, côté sud
rue de	<b>Montréal</b>	près boulevard de Bromont, côté nord



## Règlements de la Ville de Bromont

rue de	<b>Montréal</b>	entre boulevard de Bromont et rue John-Savage, côté sud
rue	<b>Natura</b>	entre la rue du Diapason et le 363, rue Natura, sur le côté des adresses civiques impaires
rue	<b>Nelligan</b>	depuis la rue des Deux-Montagnes sur une distance de 40 mètres linéaires, sur les deux côtés de la rue
rue de	<b>Nicolet</b>	lot 3 163 755
rue de	<b>Nicolet</b>	entre la rue de Charlevoix et la rue Champlain, côté des adresses civiques impaires
rue	<b>O'Connor</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue	<b>O'Connor</b>	entre rue Cleary et cul-de-sac, côté est
rue	<b>O'Connor</b>	à partir de 90 m lin. de l'intersection de la rue des Irlandais se terminant à la jonction du sentier C6, côté ouest
rue	<b>O'Connor</b>	entre stationnement Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté ouest
rue de	<b>Papineau</b>	à l'est des casiers postaux, pour un maximum de 5 minutes, côté nord
rue de	<b>Papineau</b>	entre boulevard de Bromont et rue du Saguenay, sur deux côtés. Exception des espaces de stationnement prévus pour les casiers postaux.
rue du	<b>Parc</b>	sur toute sa longueur
rue des	<b>Patriotes</b>	kiosque postal près rue du Bourgmestre, côté ouest
rue des	<b>Patriotes</b>	entre parc des Patriotes et 115, rue des Patriotes, côté ouest
rue des	<b>Pentes</b>	entre rue Champlain et cul-de-sac, côté nord
rue des	<b>Pentes</b>	débarcadère 15 minutes, entre débarcadère de Bromont, montagne d'expériences et cul-de-sac, côté sud
rue des	<b>Pentes</b>	entre rue Champlain et débarcadère de Bromont, montagne d'expériences, côté sud
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	entre terrain de soccer du Campus Germain-Désourdy et bibliothèque : maximum 5 minutes, côté nord
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	devant entrée principale de l'école de la Chantignole : 15 minutes, côté nord
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	devant l'école de la Chantignole : handicapé, côté nord
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	zone débarcadère devant l'école : stationnement 5 minutes, côté nord
rue	<b>Pierre-Bellefleur</b>	devant la bibliothèque : stationnement réservé à la bibliothèque, côté nord
rue de	<b>Pontiac</b>	entre rue de Sherbrooke et 80, rue de Pontiac, sur les deux côtés
rue	<b>Saint-Denis</b>	face au 1 rue St-Denis : entre le 15 décembre et le 15 mars, côté nord
rue	<b>Saint-Martin</b>	près boulevard de Bromont : interdiction de stationner dans les rues
rue des	<b>Randonneurs</b>	à partir du 1159, rue des Randonneurs, sur une distance de 125 m lin., du lundi au vendredi entre 6h00 et 9h00, sur les deux côtés
rue de la	<b>Rive-Droite</b>	sur toute sa longueur
rue de	<b>Rouville</b>	entre rue, Montcalm et 113, rue de Rouville, sur les deux côtés
rue du	<b>Rubis</b>	entre intersection rue du Diamant et cul-de-sac, côté est
rue du	<b>Rubis</b>	dans rond-point
rue	<b>Saint-Martin</b>	sur toute sa longueur
rue	<b>Saint-Rémis</b>	entre rue, Frontenac et 7, rue Saint-Rémi
chemin	<b>Saxby Sud</b>	entre rond-point et piste cyclable Estriade, côté est
rue de	<b>Shannon</b>	sur 100 m lin. de chaque côté des intersections avec un sentier du parc des Sommets, entre 21h00 et 6h00, sur les deux côtés
rue de	<b>Shannon</b>	dans cul-de-sac
rue	<b>Shefford</b>	entre boulevard de Bromont et rue Legault, côté sud
rue	<b>Shefford</b>	entre rue Legault et rue John-Savage : 2 heures maximum, côté sud
rue	<b>Shefford</b>	entre boulevard de Bromont et le chemin de Granby, côté nord

## Règlements de la Ville de Bromont



rue	<b>Shefford</b>	entre rue John-Savage et 871, rue Shefford : 2 heures maximum, entre 9h00 et 18h00, côté sud
rue de	<b>Sherbrooke</b>	entre rue de Dorion et 122 rue de Sherbrooke, sur les deux côtés;
rue de	<b>Sherbrooke</b>	entre rue de Pontiac et rue de Montmorency, côté est
rue de	<b>Sherbrooke</b>	entre rue Windsor et rue de Dorion, côté ouest
rue des	<b>Sœurs-de-Saint-Joseph</b>	sur toute sa longueur le lundi et le mercredi entre 6h00 et 8h00, sur les deux côtés
rue de		<b>Stanstead</b>
<b>Stationnement Hôtel-de-Ville</b>	stationnement réservé aux employés municipaux (cases situées à l'ouest du stationnement) du lundi au vendredi entre 6h00 et 18h00	
rue du	<b>Violoneux</b>	entre chemin Compton et rue de l'Aubergiste : du 15 décembre au 15 mars, côté nord
rue du	<b>Violoneux</b>	entre 871, rue du Violoneux et chemin Compton : du 15 mars au 15 décembre, côté sud
rue	<b>Windsor</b>	entre l'accès du parc Windsor et rue de Laviolette, côté nord



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1031-29-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA  
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

---

Avis de motion, dépôt et présentation : ..... 8 décembre 2025  
Adoption du règlement : ..... 19 janvier 2026  
Avis public : ..... 20 janvier 2026  
Entrée en vigueur : ..... 20 janvier 2026

---

MICHELLE CHAMPAGNE  
MAIRESSE

---

MARIE-PIER THERRIEN  
GREFFIÈRE ADJOINTE